

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXÉRCICE 1878.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1878 est établi sur une force moyenne de 45,093 hommes et de 8,949 chevaux.

La force moyenne qui a servi de base au Budget primitif de l'exercice 1877, était de 45,063 hommes et de 8,949 chevaux.

Il y a donc pour l'exercice 1878 une augmentation de 28 hommes, provenant de la création des emplois de commis du génie, qui a été proposée par amendement au Budget de 1877.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1878, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 294,500 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire.	fr. 158,400 »
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains	80,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	7,400 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc.	51,500 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie	500 »
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre	8,000 »
Remboursements divers.	9,000 »
SOMME ÉGALE.	fr. <u>294,500 »</u>

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1878 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes. . fr. 40,877,195 »	} 41,063,000 »
Dépenses extraordinaires et temporaires. 183,805 »	
Le crédit général voté pour l'exercice 1877 se monte à. . .	41,036,800 »
Le Budget de 1878 présente donc une augmentation de fr.	<u>26,200 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour plusieurs articles du Budget de 1878 et ceux alloués pour l'exercice 1877.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
4	Matériel de l'Administration centrale	5,000 »	»
11	Service pharmaceutique	7,500 »	»
15	Traitement et solde de la cavalerie	»	10,374 50
14	Traitement et solde de l'artillerie	»	3,500 »
17	Personnel de l'École militaire	25,000 »	»
18	Dépenses d'Administration de l'École militaire	1,500 »	»
25	Fourrages en nature	»	912 50
26	Frais de route et de séjour	10,000 »	»
51	Frais de représentation	»	10,000 »
52	Pensions et secours	»	1,000 »
55	Dépenses imprévues	»	15 »
	TOTAL. . . . fr.	52,000 »	25,800 »
	RESTE AUGMENTATION NETTE . . . fr.	26,200 »	

Les différences indiquées ci-dessus sont expliquées dans les notes données ci-après sur les divers articles du Budget auxquels elles se rapportent.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 4. — *Matériel du Ministère de la Guerre.*

Augmentation. fr. 5,000 »

Le crédit porté à l'article 4 du Budget de la Guerre s'élève à 50,000 francs, et ne suffit plus pour couvrir les dépenses qui concernent l'entretien et le renouvellement du mobilier de l'hôtel et des bureaux, le chauffage et l'éclairage, les impressions, les fournitures de bureau, etc.

Ce n'est qu'en apportant dans ce service une économie presque sordide, que le Département de la Guerre parvient, non sans peine, à restreindre les dépenses dans la limite de ce crédit; aussi peut-on remarquer que le mobilier des bureaux et d'une partie de l'hôtel, non-seulement ne présente aucune espèce de luxe ou de confort, mais qu'il est, en général, dans un état de délabrement peu convenable.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une nouvelle charge assez importante est venue depuis deux ans grever le crédit alloué à l'article 4 du Budget : c'est celle qui résulte de l'impression des registres et des formules qui doivent être mis à la disposition de toutes les autorités communales, pour assurer le rappel des miliciens et la prompte mobilisation de l'armée, conformément à l'arrêté royal du 18 octobre 1874, n° 3618.

Le Département de la Guerre n'a pu faire face à ces dépenses qu'en demandant des crédits supplémentaires assez élevés, pour couvrir le déficit des exercices 1875 et 1876, et c'est afin de ne plus devoir recourir à cet expédient qu'une augmentation de crédit de 5,000 francs est demandée au Budget de 1878.

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HOPITAUX.

ART. 11. — *Service pharmaceutique.*

Augmentation.	fr.	<u>7,500 »</u>
-----------------------	-----	----------------

Le crédit porté à l'article 11 du Budget a été réduit, à partir de l'année 1871, de 152,000 francs à 127,500 francs, et ce dernier chiffre n'a pas été augmenté depuis cette époque, bien que les effectifs moyens des troupes aient été majorés dans une assez forte proportion, par suite de la réorganisation de 1874.

D'un autre côté, la valeur de certains médicaments, dont on fait un usage fréquent, a subi depuis quelque temps un renchérissement notable.

Enfin, l'organisation du service médical des pensionnés (officiers et veuves d'officiers) résidant à Bruxelles et dans les faubourgs de la capitale, et l'extension du service sanitaire confié à des médecins civils, dans les petites garnisons occupées par les écoles régimentaires, occasionnent d'assez fortes dépenses.

Toutes ces causes réunies ont, depuis deux ans, rendu insuffisant le crédit alloué pour le service pharmaceutique, et le Département de la Guerre se voit obligé de porter au Budget une augmentation de crédit de 7,500 francs, afin de ne pas devoir demander à l'avenir un crédit supplémentaire pour couvrir le déficit.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Diminution nette.	fr.	<u>10,374 50</u>
---------------------------	-----	------------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
1 ^{re} Suppression du traitement d'un capitaine instructeur porté aux Budgets antérieurs par mesure transitoire. Ce traitement est éteint par suite du décès du titulaire.		
1 capitaine commandant-instructeur à 5,100 francs fr.	5,100 »	
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ pour médicaments.	25 50	
		5,074 50
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
2 ^o Suppression du crédit porté aux Budgets antérieurs pour l'indemnité de casernement des chevaux de troupe de la cavalerie en garnison à Gand, attendu que cette ville s'est placée, depuis le 21 juillet 1876, sous le régime de l'article 1 ^{er} de la loi du 22 juin 1875, qui met à charge de l'État les frais du casernement des troupes		5,329 »
5 ^o Déduit en moins sur vacances et congés pour arrondir le chiffre normal de l'article 15.	29 »	»
TOTAUX. fr.	29 »	10,403 50
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		10,574 50

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Diminution nette. fr. 5,500 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
1 ^{re} Suppression du crédit porté aux Budgets antérieurs pour l'indemnité de casernement des chevaux de troupe de l'artillerie, en garnison à Gand, attendu que cette ville s'est placée, depuis le 21 juillet 1876, sous le régime de l'article 1 ^{er} de la loi du 22 juin 1875, qui met à charge de l'État les frais du casernement des troupes.		5,555 20
2 ^o Déduit en moins sur vacances et congés, pour arrondir le chiffre de l'article 14.	55 20	»
TOTAUX. fr.	55 20	5,555 20
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		5,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17, litt. c. — *Solde des élèves de l'École militaire.*

Augmentation.	fr.	28,000 »
-----------------------	-----	----------

Depuis deux ans, le Département de la Guerre a dû augmenter dans une assez forte proportion le nombre des élèves admis à l'École militaire pour la section des armes spéciales, afin d'être en mesure de compléter l'effectif organique des officiers de ces armes, et de plus, il a dû porter de fr. 1 90 c^s à 2 francs l'allocation journalière affectée à la solde, nourriture, entretien, etc., de tous les élèves de cette école.

Ces circonstances ont rendu insuffisant le crédit alloué pour la solde des élèves au Budget de 1876, et obligeront encore le Département de la Guerre à demander un crédit supplémentaire pour le même service, pendant l'exercice 1877.

Les évaluations faites, d'après le mouvement probable des promotions qui sont à l'école en ce moment et de celles qui y seront admises en 1877 et 1878, démontrent que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses de la solde des élèves pendant l'exercice 1878, s'élèvera approximativement à fr. 136,822 »

En tenant compte des extinctions qui se produisent ordinairement parmi les élèves par décès, démissions, etc., et des reliquats que peuvent présenter les autres crédits portés à l'art. 17, on peut admettre que ce chiffre sera diminué d'environ 3,522 »

RESTE.	fr.	133,300 »
----------------	-----	-----------

Le crédit porté au litt. c de l'article 17 des Budgets antérieurs n'est que de		108,300 »
--	--	-----------

Reste à porter en plus au Budget de 1878		25,000 »
--	--	----------

Cette augmentation de dépense sera naturellement compensée pour le Trésor, par un accroissement de recettes, du chef de la pension de 800 francs par an, que payent les élèves, en vertu de l'article 18 de la loi du 18 mars 1838.

ART. 18, litt. a. — *Dépenses d'administration de l'École militaire.*

Augmentation.	fr.	4,500 »
-----------------------	-----	---------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est demandée pour les dépenses ci-après, SAVOIR :

1 ^o Frais de bureau	fr.	500	»
2 ^o Chauffage et éclairage		4,500	»
3 ^o Achat de livres et d'instruments, achat et entretien du mobilier, etc.		4,000	»
4 ^o Achat et entretien des appareils et du cabinet de physique.		4,500	»
TOTAL.		fr.	4,500

Ces accroissements de dépenses se justifient par les considérations suivantes :

1^o L'augmentation considérable du nombre des élèves occasionne des dépenses plus élevées pour imprimés, fournitures de bureau, etc. ; lorsque les frais de bureau ont été fixés à 2,000 francs, ce nombre était de 180, et il est actuellement de 258.

2^o Les dépenses pour chauffage et éclairage s'étendent à un plus grand nombre de locaux, depuis que le personnel de l'école est plus nombreux ; en outre, il a été reconnu nécessaire, dans l'intérêt de la santé des élèves, de chauffer les dortoirs pour combattre le froid et l'humidité, ce qui ne se faisait pas antérieurement ;

3^o Les dépenses pour achat et entretien du mobilier s'élèvent nécessairement à mesure que le personnel augmente, et depuis deux ans le Département de la Guerre a dû demander des crédits supplémentaires pour pouvoir mettre le mobilier à la hauteur des besoins du service ;

4^o Le crédit extraordinaire de 5,600 francs qui a été alloué au Budget de 1875, pour l'installation du cabinet de physique de l'École militaire dans le local de la Cambre, a permis d'apporter à la situation de ce cabinet les améliorations les plus urgentes et les plus indispensables ; mais il reste encore beaucoup à faire pour mettre la collection d'instruments et d'appareils au niveau de la science, et pour la faire sortir de l'état d'infériorité où elle se trouve, par rapport aux autres établissements d'instruction supérieure.

L'allocation d'un nouveau subside extraordinaire ne remédierait au mal que d'une manière passagère, car la science marche, et il ne se passe pas d'année où l'on ne voie se produire, soit des appareils nouveaux, soit des perfectionnements notables apportés à des appareils anciens ; un subside annuel et permanent, analogue à celui qui est alloué pour le même objet aux Universités de l'État, est indispensable pour donner à l'École militaire les moyens de se tenir toujours au courant des progrès de la science.

C'est dans cet ordre d'idées qu'un crédit de 4,500 francs est demandé au Budget de 1878, pour achat d'instruments et d'appareils destinés au cabinet de physique de l'École militaire et pour l'entretien dudit cabinet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 19. — *Personnel des établissements de l'artillerie.*

Le chiffre du crédit porté à l'article 19 du Budget de 1878 est le même que celui qui a été alloué aux Budgets antérieurs, mais la répartition en a été modifiée comme il suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
1 ^o Suppression du crédit porté comme charge extraordinaire et temporaire pour le supplément de solde alloué à un officier général qui, depuis sa mise à la pension, a continué de remplir les fonctions de directeur de l'École de tir . . .	"	5,400 "
2 ^o Augmentation des crédits alloués pour le personnel des divers établissements de l'artillerie, afin de pouvoir renforcer le nombre des employés qui est insuffisant, et d'améliorer la position de quelques employés qui comptent de longs et bons services et dont les chances d'avancement sont très-limitées, savoir :		
Manufacture d'armes fr. 475 "	6,000 "	"
Fonderie de canons 1,925 "		
Arsenal de construction 1,800 "		
École de tir 1,800 "		
5 ^o Réduction des indemnités allouées au personnel de l'École de pyrotechnie. . .	"	600 "
BALANCE. fr.	6,000 "	6,000 "

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS (1).

ART. 25. — *Fourrages en nature.*

Diminution. fr. 942 50

(1) La valeur des denrées alimentaires et fourragères est toujours beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation du prix porté au Budget de la Guerre, pour les rations de pain, de viande et de fourrages.

Le Département de la Guerre a néanmoins maintenu au Budget de 1878 les prix portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la Législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'année, si le renchérissement des denrées se maintient de telle sorte, que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Provenant de la suppression de deux rations fortes de fourrages, portées au Budget de 1877, comme charge extraordinaire et temporaire, pour un capitaine instructeur de cavalerie (décédé) dont l'emploi est supprimé et qui ne doit pas être remplacé.

ART. 26. — *Frais de route et de séjour.*

Augmentation fr. 10,000 »

Le crédit de 100,000 francs qui est alloué à l'article 26 du Budget pour les frais de route et de séjour, n'a pas été augmenté lorsque l'armée a été réorganisée en 1874, bien que le nombre des officiers ait été porté à cette époque de 2,983 à 3,225; soit en plus 242 officiers.

Cette augmentation d'effectif a eu naturellement pour conséquence d'imposer de plus lourdes charges au crédit qui est affecté aux frais de voyage des officiers, et depuis deux ans le Département de la Guerre a éprouvé les plus grandes difficultés pour limiter les dépenses au chiffre de l'allocation budgétaire.

Il n'a pu y parvenir qu'en restreignant, outre mesure, les missions à l'intérieur du pays, et en supprimant presque complètement les missions qui étaient antérieurement confiées à des officiers, pour aller étudier à l'étranger les modifications apportées à l'organisation des armées, les perfectionnements introduits dans le matériel, les inventions nouvelles, etc.

Ces voyages d'instruction, qui se font sur une très-large échelle dans toutes les armées de l'Europe, sont indispensables pour tenir les officiers au courant des progrès réalisés dans l'art de la guerre, et il est hautement désirable que le Département de la Guerre ne soit pas obligé, par le manque de ressources, de maintenir leur suppression.

C'est surtout dans ce but qu'une augmentation de crédit de 10,000 francs est demandée au Budget de 1878; cette charge nouvelle sera du reste compensée par une réduction équivalente sur l'article 31 du Budget (*Frais de représentation*).

CHAPITRE IX.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 31. — *Frais de représentation.*

Diminution fr. 10,000 »

Depuis deux ans le Département de la Guerre a introduit de notables économies dans les dépenses pour frais de représentation, en supprimant les indemnités qui étaient allouées, à ce titre, aux officiers généraux chargés de l'inspection générale des corps de troupe, et en modifiant le système qui avait été suivi jusqu'alors, pour la répartition des indemnités accordées aux offi-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ciers qui exercent un commandement au camp de Beverlœo, pendant les périodes de manœuvres.

Le crédit de 30,000 francs qui est alloué au Budget pour ce service a présenté un reliquat assez élevé en 1875 et en 1876, et il peut être réduit sans inconvénients d'une somme de 10,000 francs, que le Département de la Guerre propose d'allouer en plus au crédit affecté aux frais de route et de séjour, pour les motifs indiqués plus haut dans la note relative à l'article 26 du Budget.

CHAPITRE X.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 32. — *Pensions et secours.*

Diminution nette. fr. 1,000 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
Suppression du secours annuel accordé à la veuve d'un officier de l'armée des Indes qui est décédée le 15 avril 1876	»	1,058 20
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
Augmentation portée au litt A. (Pensions temporaires) pour arrondir le chiffre de l'article 32	58 20	»
TOTAUX. . . fr.	58 20	1,058 20
RESTE DIMINUTION NETTE. . . fr.	1,000 »	

CHAPITRE XI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Diminution. fr. 13 »

pour arrondir le chiffre total du Budget.

Le Ministre de la Guerre,
S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1878, est fixé à la somme de *quarante et un millions soixante-trois mille francs* (41,063,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1878, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1879.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	•	441,810 .
2	— des fonctionnaires et employés civils	150,810 .	•	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre.	16,000 .	•	
4	Matériel	55,000 .	•	
5	Dépôt de la Guerre	40,000 .	150,000 .	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	860,600 .	•	1,416,000 .
7	— — des provinces et des places	290,400 .	•	
8	— du service de l'intendance	255,000 .	•	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	290,500 .	•	1,008,000 .
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	582,500 .	•	
11	Service pharmaceutique.	135,000 .	•	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	15,508,000 .	•	24,105,547 .
13	— — de la cavalerie	5,688,900 .	50,447 .	
14	— — de l'artillerie	5,218,000 .	•	
15	— — du génie	1,260,500 .	•	
16	— — du bataillon d'administration	680,500 .	•	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER fr.		26,880,710 .	180,447 .	27,061,157 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	26,880,710 .	180,447 .	27,061,157 .
	CHAPITRE V.			
	ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	268,600 .	•	311,400 .
18	Dépenses d'administration	42,800 .	•	
	CHAPITRE VI.			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 .	•	1,082,535 .
20	Matériel de l'artillerie	1,016,160 .	•	
	CHAPITRE VII.			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,460,000 .	•	1,460,000 .
	CHAPITRE VIII.			
	PAIX, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande.	5,410,600 .	•	10,845,208 .
23	Fourrages en nature.	5,550,000 .	4,818 .	
24	Casernement des hommes	685,000 .	•	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 .	•	
26	Frais de route et de séjour	110,000 .	•	
27	Transports généraux.	65,000 .	•	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 .	•	
29	Remonte.	812,790 .	•	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	158,700 .	•	178,700 .
31	Frais de représentation	20,000 .	•	
	A REPORTER. fr.	40,751,755 .	185,265 .	40,937,020 .

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	40,751,755 »	183,205 »	40,937,020 »
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	110,460 »	540 »	111,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,980 »	»	14,980 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	40,877,195 »	185,805 »	41,063,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE 1 ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	*	Traitement du Ministre fr.	21,000	"
2	"	— de 44 fonctionnaires et employés civils. 135,075	159,810	"
		— des huissiers, messagers et gens de service. 24,155		
3	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	"
		— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
Matériel.				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	55,000	"
		Chauffage et éclairage. 13,000		
		Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000		
Dépôt de la Guerre.				
Charges ordinaires et permanentes				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes fr. 19,000	40,000	"
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.				
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000		150,000
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} .			201,810	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	21,000 »	21,000 »	»	»	
	159,810 »	159,810 »	»	»	
	16,000 »	16,000 »	»	»	
	55,000 »	50,000 »	5,000 »	»	
	190,000 »	190,000 »	»	»	
	441,810 »	436,810 »	5,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		État-major général.			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9 50	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 .		
		18 54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 .		
		27 90		395,100 .	
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,975 50		
				395,100 .	
				395,124 50	
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2 6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 .		
		4 8	Généraux-majors en service actifs sédentaire, à . 10,180 . . 40,640 .		
		6 14		70,240 .	
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 351 20		
				70,240 .	
				69,888 80	
	a.		TOTAL. . . . fr. 463,013 50		
			A DÉDUIRE :		
			Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 .		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 50		
				18,407 50	
				444,605 80	
			A AJOUTER :		
			Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 .		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 .		
				1,090 .	
			RESTE. . . . fr. 446,595 80		
		Corps d'état-major.			
		4 12	Colonels, à fr. 9,500 . . fr. 38,000 .		
		4 8	Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 28,400 .		
		8 16	Majors, à 6,500 . . . 50,400 .		
		18 36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 . . . 91,800 .		
		12 24	— de 2 ^e classe 4,400 . . . 52,800 .		
		46 96		261,400 .	
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,307 .		
				260,095 .	
	b.	70 200	REPORTER. . . . fr. 706,688 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE:

N° DES ARTICLES.	DISTRIB. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		EFFECTIF.			
		SOMMIL. CHEVAL.			
		79	200		
				REPORT.	fr. 706,688 80
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.	
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp, et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Savoir :	
		"	2	1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à fr. 1,500 . . .	fr. 1,500 "
		"	10	5 — — de 2 ^e classe . . . à . . . 1,000 . . .	5,000 "
		"	12	6 — — de 3 ^e classe . . . à . . . 850 . . .	5,100 "
		"	12	6 lieutenants d'infanterie. à . . . 850 . . .	5,100 "
c.		"	2	1 lieutenant d'artillerie à . . . 575 . . .	575 "
		"	2	1 capitaine en 1 ^{re} du génie à . . . 500 . . .	500 "
		"	2	1 lieutenant du génie. à . . . 575 . . .	575 "
		"	42		17,750 "
				A déduire $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments	88 75
					17,661 25
		79	242	TOTAL.	fr. 724,350 05
				Indemnité de vivres de campagne.	
d.				Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,840 45
				Indemnité de fourrages.	
				242 chevaux $\times$ 365 = 88,350 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'	fr. 114,829 "
e.				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division	fr. 474 50
					115,303 50
					860,600 "
				Frais de bureau.	
				2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 "
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 "
f.				2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 "	2,700 "
				{ 1 à 1,200 "	
				4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . .	2,400 "
				2 — — de cavalerie, à 600 . . .	1,200 "
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . .	8,000 "
					10,100 "
				A REPORTER.	fr. 860 600 "

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.		LITTÉRA des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE												
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.											
				REPORT. fr.		860,600	.											
		<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>5</td><td>10</td></tr><tr><td>.</td><td>9</td></tr><tr><td>5</td><td>10</td></tr></table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	5	10	.	9	5	10	<i>État-major des provinces et des places.</i>				
EFFECTIF.																		
HOMMES.	CHEVAUX.																	
5	10																	
.	9																	
5	10																	
		<i>État-major des provinces.</i>																
a.	{	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800	.												
		.	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500	.												
		5	10		55,300	.												
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50													
					55,023 50													
				<i>État-major des places.</i>														
	{	5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500	37,500	.											
		4		— de 2 ^e — , à	5,500	22,000	"											
		0		— de 3 ^e — , à	4,500	40,500	"											
b.	{	2	a) 6	Majors, à	5,800	7,600	.											
		9		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	5,150	28,350	"											
		8		— de 2 ^e — , à	2,525	20,200	"											
		4		— de 3 ^e — , à	2,100	8,400	"											
		41	6		164,550		.											
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	822 75													
		48	25		165,727 25													
				<i>Aumôniers.</i>														
c.		Traitement des aumôniers et desservants			44,950	.												
				<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>		209,400	.											
d.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)			1,066 75													
				<i>Indemnité de fourrages.</i>														
e.		25 chevaux X 565 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c.			11,862 50													
				<i>Frais de bureau.</i>														
	{	9	commandants de province b).		9,600	.												
		1	— de place, à	1,200	1,200	"												
		2	— , à	1,000	2,000	"												
		1	— , à	800	800	"												
f.	{	7	— , à	500	3,500	"												
		10	— , à	400	4,000	"												
		5	— , à	240	720	"												
		5	— , à	150	750	"												
		2	— , à	100	200	"												
					22,770	.												
				A REPORTER. fr.	1,160,000	.	.											

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
860,600	"	860,600	"	"	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
290,400	"	290,400	"	"	
1,160,000	"	1,160,000	"	"	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	1,160,000 "	"
		<i>Intendance militaire a).</i>			
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX	Traitement.		
		1 2	Intendant en chef, à fr. 12,700 . . . 12,700 "		
		5 "	Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 . . . 28,500 "		
		6 "	— de 2 ^{me} id, à 7,100 . . . 42,600 "		
a.		12 12	Sous-intendants de première classe, à . . . 6,300 . . . 75,600 "		
		15 "	— de deuxième classe, à . . . 4,600 . . . 59,800 "		
		35 14	219,200 "		
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments. . . . 1,096 "		
			218,104 "		
8		Indemnité de vivres de campagne.			
b.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,255 "		256,000 "	"
		Indemnité de fourrages.			
c.		14 chevaux $\times$ 365 = 5.110 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t . . . 6,645 "			
d.		Frais de bureau b) 30,000 "			
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,416,000 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																		
1,160,000 •		1,160,000 •	•	•	a) <table><tr><th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr><tr><th>INTENDANTS.</th><th>Officiers COMPTABLES des corps.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>Intendant en chef.</td><td>1</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td>3</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>6</td><td>»</td></tr><tr><td>Sous-intendants de 1^{re} classe.</td><td>12</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>13</td><td>»</td></tr><tr><td>Capitaines quartiers-maitres</td><td>»</td><td>38</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td><td>»</td><td>75</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td><td>»</td><td>37</td></tr><tr><td>35</td><td>(*) 150</td><td>185</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	»	— de 1 ^{re} classe	3	»	— de 2 ^{me} —	6	»	Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	»	— de 2 ^{me} —	13	»	Capitaines quartiers-maitres	»	38	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37	35	(*) 150	185
COMPOSITION ORGANIQUE.																																						
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																				
Intendant en chef.	1	»																																				
— de 1 ^{re} classe	3	»																																				
— de 2 ^{me} —	6	»																																				
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	»																																				
— de 2 ^{me} —	13	»																																				
Capitaines quartiers-maitres	»	38																																				
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75																																				
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																																				
35	(*) 150	185																																				
256,000 •		256,000 •	•	•																																		
1,416,000 •		1,416,000 •	•	•	b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.																																	

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.		LITTÉRALE des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.			
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).			
				Traitement des officiers de santé.			

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non-actifs (à quatre compagnies) et un dépôt;
2° d'un régiment de grenadiers;
3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et de un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et de un dépôt;
4° de quatorze régiments de ligne, }
5° de deux compagnies sédentaires;
6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
7° d'une école d'enfants de troupe;
8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT			
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.		par GRADE.	par CATÉGORIE.		
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.																			
Colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	58	8,500 »	161,500 »	1,512,425 »		
Lieutenants-colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	58	6,500 »	123,500 »			
Majors	»	1	»	4	5	5	4	5	51	»	»	»	58	116	5,500 »	519,000 »			
Capitaines-adjudants-majors montés	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	19	5,950 »	75,050 »			
— — non montés.	»	1	»	4	5	5	4	5	51	»	»	»	58	»	5,450 »	200,100 »			
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	2,250 »	42,750 »			
— — officiers-payeurs	»	1	»	4	5	5	4	5	51	»	»	»	58	»	2,462 50	142,825 »			
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	5	»	6,500 »	51,500 »			
— — de 2 ^{me} classe	»			»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	14	»	5,100 »		71,400 »	
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	»			»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	4,200 »		79,800 »	
— — de 2 ^e classe.	»			»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	»	5,250 »		65,000 »	
232 compagnies de bataillons actifs.																			
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	»	»	1	16	12	12	16	12	204	»	»	»	252	»	5,450 »	800,400 »	2,566,400 »		
Lieutenants et sous-lieutenants	»	»	5	48	56	56	48	56	612	»	»	»	696	»	2,250 »	1,566,000 »			
20 bataillons non-actifs, 80 compagnies.																			
Majors	»	1	»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	20	5,500 »	110,000 »	995,000 »		
Capitaines-adjudants-majors non montés.	»	1	»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	»	5,450 »	69,000 »			
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	»	»	1	8	4	4	8	4	68	»	»	»	80	»	5,450 »	276,000 »			
Lieutenants et sous-lieutenants	»	»	5	24	12	12	24	12	204	»	»	»	240	»	2,250 »	540,000 »			
19 dépôts de régiment.																			
Majors	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	19	5,500 »	104,500 »	540,550 »		
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers d'armement	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	2,250 »	42,750 »			
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	5,800 »	72,200 »			
Capitaines adminis ^{rs} d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe.	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	5,450 »	65,550 »			
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	3,250 »	61,750 »			
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe.	»	»	1	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	5,450 »	65,550 »			
Lieutenants et sous-lieutenants	»	»	5	5	5	5	5	5	51	»	»	»	57	»	2,250 »	128,250 »	127,562 50		
Compagnies spéciales.																			
Colonel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	8,500 »	8,500 »			
Majors	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	2	5,500 »	11,000 »			
Capitaine-adjutant-major non monté.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	5,450 »	5,450 »			
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^{me} ou 5 ^{me} classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	5,800 »	5,800 »			
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,462 50	2,462 50			
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	5,250 »	5,250 »			
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6	»	8	»	5,450 »	27,000 »			
Lieutenants et sous-lieutenants.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	24	»	50	»	2,250 »	67,500 »			
Officiers à la suite.																			
Capitaines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	20	»	5,450 »	69,000 »	117,000 »		
Lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	20	»	2,400 »	48,000 »			
																TOTAL. . . fr.	5,458,957 50		

A ajouter les suppléments de traitement :

Pour le corps de discipline et de correction . . .	Le commandant du corps	1,000 »	10,400 »
	Les deux majors, à fr. 800 »	1,600 »	
	Les sept capitaines, à 600 »	4,200 »	
	Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à 400 »	9,600 »	

TOTAL fr. 5,475,357 50

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 27,576 69

RESTE. fr. 5,447,960 81

(¹) Officiers d'infanterie. 1,676
Comptables. 98 } 1,852
Médecins 78 }

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment			Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	LE TOTAL			par GRADE.	par CATÉGORIE.
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.														
Adjudants sous-officiers	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	3 25	68,802 50	
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers	1	"	"	"	1	"	"	1	"	1	365	2 57	865 05	
Les autres.														
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	17	19	6,955	2 15	14,910 25	
Caporaux-clairons	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 "	21,170 "	
Sergents-armuriers	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 85	58,741 10	
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	258	266	97,090	"	161,500 "	
232 compagnies des 58 bataillons actifs :	16	5	"											321,362 70
16 compagnies du régiment des carabiniers.														
Sergents-majors	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	2 34	13,665 60	
Premiers sergents	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 98	11,563 20	
Sergents-fourriers	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 85	10,687 20	
Sergents	"	20	5	80	"	"	80	"	"	80	29,200	1 85	55,456 "	
Caporaux	"	40	10	160	"	"	160	"	"	160	58,400	" 82	47,888 "	
Clairons	"	12	3	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 67	11,758 40	
Soldats de 1 ^{re} classe	"	372	95	1,488	"	"	1,488	"	"	496	181,040	" 61	110,454 40	
— de 2 ^e —	"									992	562,080	" 58	210,006 40	
12 compagnies du régiment des grenadiers.	"	456	114											469,410 20
Sergents-majors	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 37	10,580 60	
Premiers sergents	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 01	8,803 80	
Sergents-fourriers	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80	
Sergents	"	20	5	"	60	"	"	60	"	60	21,900	1 86	40,754 "	
Caporaux	"	40	10	"	120	"	"	120	"	120	45,800	" 85	37,250 "	
Clairons	"	12	3	"	36	"	"	36	"	36	13,140	" 70	9,198 "	
Grenadiers	"	372	93	"	1,116	"	"	1,116	"	744	271,560	" 64	175,798 40	
Soldats avec solde de fusilier	"									372	135,780	" 58	78,752 40	
204 compagnies des régiments de chasseurs et de ligne.	"	456	114											367,044 "
Sergents-majors	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	2 34	174,256 40	
Premiers sergents	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 98	147,450 80	
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 85	156,261 80	
Sergents	"	20	5	"	"	60	"	"	1,020	1,020	572,500	1 85	681,509 "	
Caporaux	"	40	10	"	"	120	"	"	2,040	2,040	744,600	" 82	610,572 "	
Clairons	"	12	3	"	"	36	"	"	612	612	223,580	" 67	149,064 60	
Soldats de 1 ^{re} classe	"	280	70	"	"	840	"	"	14,280	4,760	1,757,400	" 61	1,059,814 "	
— de 2 ^e —	"									9,520	5,474,800	" 58	2,015,584 "	
20 bataillons non-actifs :	"	564	91											4,974,672 60
Petits états-majors.														
Adjudants sous-officiers	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	3 25	23,725 "	
Caporaux-clairons	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 "	7,500 "	
Sergents-armuriers	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 85	13,559 "	
60 compagnies des bataillons non-actifs :	"	3	"											44,384 "
4 compagnies de grenadiers.														
Sergents-majors	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 37	5,460 20	
Premiers sergents	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 01	2,954 60	
Sergents-fourriers	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	1 86	2,715 60	
Sergents	"	12	5	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80	
Caporaux	"	24	6	"	24	"	"	24	"	24	8,760	" 85	7,446 "	
Clairons	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	" 70	1,022 "	
76 compagnies { 8 de carabiniers. 68 de chass. et de ligne.	"	52	15											25,725 20
Sergents-majors	"	4	1	8	"	4	8	"	68	76	27,740	2 34	64,911 60	
Premiers sergents	"	4	1	8	"	4	8	"	68	76	27,740	1 98	54,925 20	
Sergents-fourriers	"	4	1	8	"	4	8	"	68	76	27,740	1 85	50,764 20	
Sergents	"	12	5	24	"	12	24	"	204	228	85,220	1 85	152,292 60	
Caporaux	"	24	6	48	"	24	48	"	408	456	166,440	" 82	156,480 80	
Clairons	"	4	1	8	"	4	8	"	68	76	27,740	" 67	18,585 80	
	"	52	15											477,960 20
A REPORTER.				1,062	1,448	1,172	1,962	1,528	19,924	25,554	8,516,910			6,680,567 90

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment			Soit pour :							NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT		
	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs ou de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs de d'infanterie de ligne.	Les deux comp. sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	L'école d'enfants de troupe.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.	
REPORT.	1,962	1,448	1,172	1,962	1,448	19,924	»	»	»	25,554	8,516,910	»	»	6,680,567 90	
19 dépôts de régiment :															
Petits états-majors.															
Sergents gardes-magasin. { Grenadiers	1	1	1	»	1	»	»	»	»	1	565	1 86	678 90	58,627 95	
Armuriers sergents-majors { Les autres	1	1	1	1	»	17	»	»	»	18	6,570	1 85	12,025 10		
— sergents	1	1	1	1	1	17	»	»	»	10	5,650	2 34	8,541 »		
Maitres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	54	»	»	»	58	15,870	» 82	11,575 40		
19 compagnies de dépôt :															
1 compagnie de grenadiers.															
Sergents-majors	»	1	»	»	1	»	»	»	»	1	565	2 57	865 05	7,307 50	
Premiers sergents.	»	1	»	»	1	»	»	»	»	1	565	2 01	755 65		
Sergents-fourriers	»	1	»	»	1	»	»	»	»	1	565	1 86	678 90		
Sergents.	»	5	»	»	5	»	»	»	»	5	1,095	1 86	2,056 70		
Caporaux	»	8	»	»	8	»	»	»	»	8	2,920	» 85	2,482 »	128,377 80	
Clairons	»	2	»	»	2	»	»	»	»	2	750	» 70	511 »		
18 compagnies de carabiniers, de chasseurs et de ligne.															
Sergents-majors	1	»	1	1	»	17	»	»	»	18	6,570	2 54	15,375 80		
Premiers sergents.	1	»	1	1	»	17	»	»	»	18	6,570	1 98	15,008 60		
Sergents-fourriers	1	»	1	1	»	17	»	»	»	18	6,570	1 85	12,025 10		
Sergents.	5	»	5	5	»	51	»	»	»	54	19,710	1 85	56,069 50		
Caporaux	8	»	8	8	»	156	»	»	»	144	52,560	» 82	43,099 20		
Clairons	2	»	2	2	»	54	»	»	»	56	15,140	» 67	8,805 80		
Compagnies spéciales.															
2 compagnies sédentaires.															
Sergents-majors	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2	750	2 54	1,708 20	83,964 00	
Sergents-fourriers	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2	750	1 85	1,355 90		
Premiers sergents.	»	»	»	»	»	»	16	»	»	16	5,840	1 98	11,565 20		
Sergents.	»	»	»	»	»	»	50	»	»	50	18,250	1 85	55,597 50		
Caporaux.	»	»	»	»	»	»	52	»	»	52	11,680	» 82	9,577 60	281,958 85	
Clairons	»	»	»	»	»	»	4	»	»	4	1,460	» 67	978 20		
Soldats	»	»	»	»	»	»	120	»	»	120	45,800	» 58	25,404 »		
Corps de discipline et de correction.															
Adjudant sous-officier.	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	565	3 25	1,186 25	46,537 50	
Sergent-clairon	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	565	2 15	784 75		
Caporaux-clairons.	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	750	1 »	750 »		
Sergent-armurier	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	565	1 85	667 95		
Maitres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	750	» 82	598 60	281,958 85	
Sergents-majors	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	2,190	2 57	5,190 50		
Premiers sergents.	»	»	»	»	»	»	»	12	»	12	4,380	2 01	8,805 80		
Sergents-fourriers	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	2,190	1 86	4,075 40		
Sergents.	»	»	»	»	»	»	»	42	»	42	15,550	1 86	28,515 80	281,958 85	
Caporaux	»	»	»	»	»	»	»	96	»	96	55,040	» 85	29,784 »		
Clairons	»	»	»	»	»	»	»	12	»	12	4,580	» 70	5,066 »		
Correctionnaires { employés aux travaux.	»	»	»	»	»	»	»	400	»	400	146,000	» 50	75,000 »		
{ non employés aux travaux	»	»	»	»	»	»	»	800	250	800	292,000	» 45	125,560 »	46,537 50	
École d'enfants de troupe.															
Enfants de troupe	»	»	»	»	»	»	»	»	250	250	91,250	» 51	46,537 50		
TOTAUX	1,982	1,468	1,192	1,982	1,468	20,264	226	1,581	250	25,571	9,555,415	TOTAL. . . fr.	7,267,541 90		

Supplément de solde :

Corps de discipline et de correction.	68 sous-officiers	24,820 journées, à 40 c. . .	9,928 »	17,301 »
	98 caporaux	55,770 — à 20 c. . .	7,154 »	
	12 clairons	4,580 — à 05 c. . .	219 »	

TOTAL. . . . fr. 7,284,642 90

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 12,675,577 .		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux $\times$ 565 = 92,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 50 c. 120,525 .		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 .		
		Logement et nourriture.		
			13,508,000 .	
12 suite).	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 25,000		
		————— 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 .		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 .		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 .		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 .		
		1 école d'enfants de troupe. 800 .		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 .		
		————— 285,000 .		
		A REPORTER. fr. 13,508,000 .		

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
15,308,000	"	15,308,000	"	"	
15,308,000	"	15,308,000	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			Report. fr.	15,508,000	•
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
			<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>		
			<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		560 640	Officiers de tous grades fr. 1,425,735 50		
		5,680 4,840	Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,003,003 20		
		6,040 5,480			
			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . fr. 18,000 •		
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 •		
			— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverdo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 •		
15	a.		Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 300 vo- lontaires à incorporer, à 50 francs 75,000 •		
			5,536,238 70		
			Charge temporaire :		
			Traitement de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :		
			Six capitaines commandants à 5,100 francs 30,600 •		
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ 155 •		
			50,447 •		
			TOTAL. fr. 3,566,685 70		
			A DÉDUIRE :		
			Pour 93,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 78,372 •		
			Pour vacances et petites permissions 44,560 70		
			122,932 70		
			3,443,753 •		
			A REPORTER. fr. 3,443,753 •	15,308,000	•

1^o de deux régiments de chasseurs, }
2^o de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs.
3^o de deux régiments de guides, }

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTAUX.			Traitement annuel.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 — de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux			par GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cava- lerie.			
États-majors de régiment.												
Colonels	1	5	1	5	8	18	6	9,500	76,000			
Lieutenants-colonels.	1	2	1	2	8	12	4	7,100	56,800			
Majors.	2	4	2	4	16	24	8	6,500	100,800			
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{re}	1	2	1	2	8	12	4	5,100	40,800			
Lieutenants adjudants-majors.	1	2	1	2	8	12	4	5,250	26,000			
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	1	2	1	2	8	12	4	5,100	24,800			
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	1	1	1	1	8	8	2	5,800	50,400			
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	1	1	1	1	8	8	2	2,462 50	19,700			
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	1	1	1	1	8	8	2	5,450	27,600			
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	2	6	2	6,500	12,600			
{ de 2 ^{me} classe	1	1	1	1	6	6	2	5,100	50,600			
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	8	6	2	4,200	55,600			
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	8	6	2	4,600	56,800			
Id. de 2 ^e —	1	1	1	1	8	6	2	5,250	26,000			
Id. de 3 ^e —	1	1	1	1	8	6	2	2,800	22,400			
Escadrons actifs.												
Capitaines commandants	1	2	5	10	40	60	20	5,100	204,000			
Id. en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	1	2	5	10	40	60	20	4,200	168,000			
Lieutenants	2	4	10	20	80	120	40	5,250	260,000			
Sous-lieutenants.	2	4	10	20	80	120	40	2,950	256,000			
</												

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT À cinq escadrons.				TOTAUX.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE de journalière.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 — de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux				GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse ca- valerie.				
Petits états-majors de régiment.													
Adjudants sous-officiers.	•	•	2	2	•	•	12	12	•	4,580	3 25	14,235	•
Maréchaux des logis chefs secrétaires	•	•	1	1	•	•	4	•	4	1,460	5 25	4,745	•
Id. des logis gardes-magasins	•	•	1	•	1	•	6	6	•	2,190	2 86	6,265	40
Trompettes-majors	•	•	1	•	1	•	2	•	2	750	2 88	2,102	40
Id. brigadiers	•	•	1	•	1	•	6	•	•	2,190	2 21	4,839	90
Marechaux des logis armuriers.	•	•	1	•	1	•	2	•	•	750	2 23	1,627	90
Maitres tailleurs, bottiers et selliers	•	•	1	•	1	•	6	6	•	2,190	2 44	5,545	60
	•	•	1	•	1	•	2	•	2	750	2 46	1,795	80
	•	•	1	•	1	•	6	6	•	2,190	1 70	3,725	•
	•	•	1	•	1	•	2	•	2	750	1 72	1,255	60
	•	•	1	•	1	•	6	•	•	2,190	2 21	4,859	90
	•	•	5	•	5	•	2	•	•	750	2 23	1,627	90
	•	•	•	•	3	•	18	•	•	6,570	• 80	5,256	•
	•	•	•	•	•	•	6	•	•	2,190	• 82	1,795	80
Escadrons actifs.													
Maréchaux des logis chefs.	1	1	5	5	•	•	50	50	•	10,950	2 86	51,517	•
Premiers maréchaux des logis.	1	1	5	5	•	•	10	•	10	3,650	2 88	10,512	•
Maréchaux des logis fourriers.	1	1	5	5	•	•	50	50	•	10,950	2 56	25,842	•
Id. des logis.	7	7	5	5	•	•	10	•	10	3,650	2 58	8,687	•
Brigadiers.	12	12	5	5	•	•	50	50	•	10,950	2 21	24,199	50
Trompettes	3	3	5	5	•	•	10	•	10	3,650	2 25	8,159	50
Maréchaux ferrants	2	2	55	55	•	•	210	210	•	76,650	2 21	169,596	50
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	55	55	•	•	70	70	•	25,550	2 23	56,976	50
Id. de 2 ^e —	69	69	60	60	•	•	360	360	•	151,400	1 02	134,028	•
Id. non montés.	20	•	120	•	60	60	120	•	120	43,800	1 04	45,552	•
			15	15	•	•	90	90	•	52,850	1 50	49,275	•
			10	10	15	15	50	50	•	10,950	1 52	16,044	•
			10	10	•	•	60	60	•	21,900	• 85	18,177	•
			10	10	10	10	20	20	•	7,500	• 85	6,205	•
			120	120	•	•	720	720	•	262,800	• 85	218,124	•
			345	345	•	•	240	•	240	87,000	• 85	74,460	•
			•	•	120	120	2,070	2,070	•	753,550	• 80	604,440	•
			•	•	545	545	690	•	690	251,850	• 82	206,517	•
			100	•	•	•	600	•	•	219,000	• 80	175,200	•
			•	•	100	•	200	•	•	75,000	• 82	59,800	•
	140	120	710	605	710	605	5,680	5,650	1,210	2,075,200			
								4,840					
TOTAL.												1,945,552	•
												2,005,003	20

[Pages 340-347.]

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 3,443,755	13,308,000	•
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 0,000		
			5,688,900	30,447
13 (suite)		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées.		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 52,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr. 55,000		
		Frais d'administration et d'instruction (¹).		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,600		
		TOTAL. . . . fr. 3,719,347		
		A REPORTER. . . . fr. 16,996,000		30,447
		(¹) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	13,508,000	15,508,000	"	"	
	5,710,347	5,729,721 50	"	10,574 50	
	17,027,347	17,037,721 50	"	10,574 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	
				DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	16,996,900 "	30,447 "
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		<i>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</i>			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . fr.	47,500 "	
		Lieutenants-colonels, à	7,100	33,500 "	
		Majors, à	6,500	31,500 "	
		Capitaines commandants, à	4,000	32,200 "	
		— en second de 2 ^e classe, à	3,500	58,500 "	
		Majors commandants du matériel, à	5,500	27,500 "	
		Garde d'artillerie principal, à	4,600	4,600 "	
		Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	3,700	29,600 "	
		— de 2 ^e — , à	2,700	22,000 "	
		— de 3 ^e — , à	2,100	16,800 "	
				285,700 "	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments		1,428 50	
		RESTE fr.	284,271 50		
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,500 . . fr.	45,000 "	
		— de 2 ^e — , à	1,300	39,000 "	
		Maîtres artificiers, à	1,500	7,500 "	
		Contrôleur principal, à	3,150	3,150 "	
		— de 1 ^{re} classe, à	2,075	8,025 "	
		— de 2 ^e — , à	2,200	6,600 "	
		Réviseurs, à	1,875	7,500 "	
				116,775 "	
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		Officiers de tous grades		1,937,024 19	
		Sous-officiers, brigadiers et soldats		2,693,820 45	
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire		55,000 "	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,500 "	
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		8,000 "	
		Première mise de petit équipement à allouer à 2,058 miliciens et 200 volon- taires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. 32,200 " { 1,814 — à pied, à 36 " 58,104 "		90,304 "	
				5,167,595 14	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 123,900 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes		90,447 "	
		Pour vacances et petites permissions		85,049 34	
				175,496 34	
				4,994,098 80	
		A REPORTER. fr.	4,994,098 80	16,996,900 "	30,447 "

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

OFFICIERS DES CORPS.

a) Officiers d'artillerie	429	} 502
— du train.	23	
Comptables.	23	
Médecins	18	
Vétérinaires	9	

[Pages 350-351.]

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF de chaque			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.									TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE Journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	BATTERIE.			Les 1 ^{re} ET 5 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 3 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉ- GIMENTS de siège.	Chevaux									
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux			Hommes.	Chevaux								
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			de selle.	de trait.							
Petits états-majors des régiments.																				
Adjutants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	6	14	8	"	5,110	5 25	16,607 50	58,600 75			
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	2	"	"	750	2 86	2,087 80				
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	4	"	"	1,825	2 75	4,982 25				
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	3	"	"	1,460	2 86	4,175 60				
Trompettes-majors	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	"	"	1,095	2 50	2,757 50				
— brigadiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	2,555	1 98	5,058 90				
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	4	"	2,555	2 58	6,080 90				
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	"	"	"	6	"	"	6	"	"	3	7	"	"	2,555	1 70	4,545 50				
Ouvriers selliers (soldats)	"	"	"	6	"	"	6	"	"	3	7	"	"	2,555	1 98	5,058 90				
	"	"	"	4	"	"	4	"	"	6	18	"	"	6,570	" 75	4,927 50				
	"	"	"								4	"	"	1,460	" 90	1,314 "				
	"	"	"								4	"	"	1,460	" 84	1,226 40				
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																				
4 batteries à cheval.																				
Adjutants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 96	4,321 60	155,066 60			
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 86	4,175 60				
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 21	5,226 60				
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	2 21	19,359 60				
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	1 02	8,935 20				
— artificiers	5	5	"	"	"	"	12	12	"	"	12	12	"	4,580	" 90	5,942 "				
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	"	8	8	"	2,920	1 50	4,380 "				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	5,840	" 90	5,256 "				
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	2,920	" 80	2,536 "				
Canonniers { de 1 ^{re} classe	14			"	"	"	56	168	160	"	56	168	160	20,410	" 85	17,374 "				
{ de 2 ^e classe	70	42	40	"	"	"	280			"	280			102,200	" 80	81,760 "				
	110	62	40														155,066 60			
30 batteries montées.																				
Adjutants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 96	52,412 "	911,040 "			
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 86	51,517 "				
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50				
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	"	180	180	"	65,700	2 21	145,197 "				
Brigadiers { à cheval	2	2	"	32	32	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 02	22,558 "				
{ à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	43,800	" 95	41,610 "				
— artificiers	5	"	"	48	"	"	42	"	"	"	90	"	"	52,850	" 84	27,594 "				
Trompettes	2	2	"	32	32	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 50	32,850 "				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	" 84	36,792 "				
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	"	50	"	"	10,950	" 75	8,212 50				
Canonniers { de 1 ^{re} classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	"	180	"	"	65,700	" 75	49,275 "				
{ de 2 ^e classe	28	"	"	448	"	"	392	"	"	"	840	"	"	506,600	" 65	195,158 "				
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	6	"		96	"		84	"		"	180	"		65,700	" 85	55,845 "				
{ de 2 ^e classe	24		40	384	"	640	550	"	560	"	720	"	1,200	262,800	" 80	210,240 "				
	89	15	40														911,040 "			
6 batteries de réserve.																				
Adjutants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 96	6,482 40	80,504 40			
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 86	6,265 40				
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 21	4,859 90				
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	"	36	36	"	15,140	2 21	29,039 40				
Brigadiers { à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 02	4,467 60				
{ à pied	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	" 95	8,522 "				
— artificiers	5	"	"	12	"	"	6	"	"	"	18	"	"	6,570	" 84	5,518 80				
Trompettes	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 50	6,570 "				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	" 84	7,558 40				
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	"	6	"	"	2,190	" 75	1,642 50				
	25	15	"														80,504 40			
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																				
48 batteries de siège.																				
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 60	45,552 "	1,109,366 40			
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 50	43,800 "				
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	1 98	54,689 60				
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	"	"	87,600	1 98	175,448 "				
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	"	"	105,120	" 95	99,804 "				
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	" 84	29,453 60				
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	1 56	47,654 40				
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	"	"	52,560	" 84	44,150 40				
Canonniers { de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	584	584	"	"	140,160	" 75	105,120 "				
{ de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	2,112	2,112	"	"	770,880	" 65	485,654 40				
	75	"	"														1,109,366 40			
3 batteries de réserve.																				
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50	28,294 80			
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10				
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	1 98	15,008 60				
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	" 95	6,241 50				
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	"	"	5,285	" 84	2,759 40				
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	" 65	1,579 70				
	19	"	"																28,294 80	
3 batteries de dépôt.																				
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50			20,717 40	
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10				
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	1 98	8,672 40				
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	" 95	4,161 "				
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	1 56	2,978 40				
	12	"	"														20,717 40			
TOTAUX A REPORTER																				
	1,530	268	640	1,762	461	720	5,627	6,959	732	1,560	2,532,753						2,565,590 55			

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	Hommes.	Chevaux		Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.			Hommes.	Chevaux						
		de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.					
REPORT.				1,550	268	640	1,762	464	720	3,627				6,959	732	1,560	2,552,735			2,565,590 35	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																					
1 compagnie de pontonniers.																					
Maréchal des logis chef.	1										1			1			565	2 74	1,000 10	49,254 85	
— — — constructeur.	1										1			1			565	2 74	1,000 10		
— — — fourrier.	1										1			1			565	2 19	799 55		
Maréchaux des logis	10										10			10			5,650	2 19	7,995 50		
Brigadiers	10										10			10			5,650	1 12	4,088 "		
Trompettes	2										2			2			730	1 56	992 80		
Maîtres-ouvriers	20										20			20			7,500	1 02	7,446 "		
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20										20			20			7,500	" 85	6,205 "		
— de 2 ^e —	72										72			72			26,280	" 75	19,710 "		
137																					
1 compagnie d'ouvriers.																					
Adjutants de batterie.	1										1			1			565	3 21	1,171 65	64,944 45	
Maréchal des logis chef.	1										1			1			565	3 11	1,135 15		
— — — fourrier.	2										2			2			750	2 44	1,781 20		
Maréchaux des logis	14										14			14			5,110	2 44	12,468 40		
Brigadiers	12										12			12			4,580	1 05	4,599 "		
Trompettes	2										2			2			730	1 36	992 80		
Ouvriers { de 1 ^{re} classe.	50										50			50			18,250	" 95	17,537 50		
de 2 ^e —	95										95			95			55,945	" 75	25,458 75		
175																					
1 compagnie d'armuriers.																					
Maréchal des logis chef.	1										1			1			565	2 50	912 50	57,237 50	
— — — fourrier.	1										1			1			565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8										8			8			2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10										10			10			5,650	" 95	5,467 50		
Trompettes	2										2			2			730	1 56	992 80		
Canonnières-armuriers { de 1 ^{re} classe	12										12			12			4,580	" 75	5,285 "		
de 2 ^e —	96										96			96			55,040	" 65	22,075 20		
150																					
1 compagnie d'artilleurs.																					
Maréchal des logis chef.	1										1			1			565	2 50	912 50		51,149 10
— — — fourrier.	1										1			1			565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8										8			8			2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10										10			10			5,650	" 95	5,467 50		
Trompettes	2										2			2			730	1 36	992 80		
Canonnières-artilleurs { de 1 ^{re} classe.	20										20			20			7,500	" 75	5,475 "		
de 2 ^e —	60										60			60			21,900	" 65	13,797 "		
102																					
BATAILLON DU TRAIN.																					
Petit état-major.																					
Adjudant sous-officier.	1										1			1			565	5 25	1,186 25	147,664 40	
Brigadier-trompette	1										1			1			565	1 70	620 50		
Maréchal des logis secrétaire	1										1			1			565	2 19	799 55		
— — — garde-magasin	1										1			1			565	1 98	722 70		
Maîtres sellier, tailleur et bottier	5										5			5			1,095	" 75	821 25		
Compagnies.																					
Maréchaux des logis chefs	7										7			7			2,555	2 84	7,256 20		
— — — fourriers	7	62									7	62		7	62		2,555	2 19	5,595 45		
Maréchaux des logis	58										58			58			13,870	2 19	30,575 50		
Brigadiers	58										58			58			13,870	1 02	14,147 40		
Trompettes	14										14			14			5,110	1 48	7,562 80		
Maréchaux ferrants	8										8			8			2,920	" 75	2,190 "		
Selliers, forgerons et charpentiers.	12										12			12			4,580	" 84	5,079 20		
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	48										48			48			17,520	" 85	14,892 "		
de 2 ^e —	198		218								198		218	198		218	72,270	" 80	57,816 "		
377	62	218																			
TOTAUX.				1,550	268	640	1,762	464	720	3,627	921	62	218	7,860	794	1,578	2,868,900	TOTAL. . . . fr.	2,693,829 45		
Soit par régiment.				775	154	520	881	252	360	1,209						2,572					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 4,994,008 80	16,996,900	50,447
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux $\times$ 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ¹ fr. 18,051		
		Harnachement.		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,020 20		
		Moyens de transport.		
d.		Moyens de transport aux troupes en marche 15,000	5,218,000	
		Logement et nourriture.		
e.		Mouvements éventuels pendant l'année 3,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000		
		— — à Brasschaet (id.). 22,800		
		20,800 journées, à fr. 1 25 c ¹ fr. 37,250		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction ⁽¹⁾.		
		Inspecteur général. fr. 2,500		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400		
		Inspecteur des armes de guerre. 500		
f.		Directeur de la fonderie de canons 500		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000		
		Bataillon du train et compagnies spéciales. 6,800		
		75,700		
		A REPORTER. fr. 22,214,000		50,447
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	17,027,347	x 17,037,721 50	"	10,374 50	
	5,218,000	" 5,221,500 "	"	3,500 "	
	22,245,347	" 22,259,221 50	"	13,874 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	22,214,900 "	30,447 "
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . fr.	98,500 "	
		Lieutenants-colonels, à	7,100	42,600 "	
		Majors, à	6,500	57,800 "	
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600	78,200 "	
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700	40,700 "	
		Lieutenants, à	2,875	51,625 "	
				259,425 "	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments	1,297 12		
			RESTE. 258,127 88		
		<i>Gardes.</i>			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . fr.	22,400 "		
		— — de 2 ^e — , à 2,800.	19,600 "		
		— de 1 ^{re} classe, à	2,525	30,300 "	
		— de 2 ^e — , à	2,100. . . .	25,200 "	
		— de 3 ^e — , à	1,800. . . .	21,600 "	
				119,100 "	
		<i>Commis.</i>			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,400 . fr.	19,200 "		
		— — de 2 ^e — , à 2,100.	8,400 "		
		— de 1 ^{re} classe, à	1,800. . . .	7,200 "	
		— de 2 ^e — , à	1,500. . . .	9,000 "	
		— de 3 ^e — , à	1,200. . . .	7,200 "	
				51,000 "	
		<i>Employés</i>			
		Éclusiers, à	1,525. . . .	6,625 "	
		Portiers.	400.	5,200 "	
		Agents de casernement, à	240.	9,560 "	
		— — , à	150.	5,400 "	
				24,585 "	
		TOTAL.	452,812 88		
		<i>Régiment.</i>			
		Officiers de tous grades.		518,561 69	
		Sous-officiers et soldats.		446,955 20	
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000 "		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 "		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 "		
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs.	18,920 "		
				1,240,029 77	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 22,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.	14,718 "		
		Pour vacances et petites permissions	13,243 27		
			27,961 27		
		RESTE.	1,212,068 50		
		A REPORTER. fr.	1,212,068 50	22,214,000 "	30,447 "

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 5 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, } 1 compagnie de télégraphistes de campagne;
savoir : } 1 — — — de place et d'artificiers;
} 1 — — — de pontonniers de place;
} 1 — — — de chemin de fer;
} 1 — — — d'ouvriers;

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										TRAITEMENT annuel.	MONTANT												
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.		TOTAL.		par GRADE.	par CATÉGORIE.											
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.															
État-major du régiment.																								
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	2	9,500	»	9,500	»									
Lieutenant-colonel.	1	10	»	»	»	»	»	»	»	1	2	7,100	»	7,100	»									
Majors.	3	6	»	»	»	»	»	»	»	4	7	6,300	»	6,300	»									
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	5,100	»	5,100	»									
Lieutenants adjudants-majors	5	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	2,875	»	2,875	»									
Lieutenant ou sous-lieutenant officier d'armement.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875	»									
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800	»	3,800	»									
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,462 50	»	2,462 50	»									
Capit. administrat. d'habillem. de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,450	»	3,450	»									
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	6,500	»	6,500	»									
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200	»									
— — — 2 ^e —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250	»									
														81,862 50										
Compagnies.																								
Capitaines en 1 ^{er}	»	»	12	10	1	1	1	1	»	18	»	4,600	»	82,800	»									
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	»	»	12	10	1	1	1	1	»	16	»	3,700	»	59,200	»									
Lieutenants	»	»	10	10	1	1	1	1	»	18	»	2,875	»	51,750	»									
Sous-lieutenants	»	»	10	10	1	1	1	1	»	18	»	2,475	»	44,550	»									
											12	11	48	8	4	4	3	8	1	a) 87	12			
												TOTAL.										320,162 50		
																						A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	1,600 81	
																						RESTE.	fr.	318,561 69

u) Officiers de l'arme 81
Comptables 3 }
Médecins 5 } 87

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.								NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	Petit ÉTAT-MAJOR.	12 COMPAGNIES de sapeurs mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTAL.			par	par
											GRADE.	CATÉGORIK.
Petit état-major.												
Adjudants sous-officiers	5	»	»	»	»	»	»	5	1,095	5 25	3,558 75	8,884 10
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent garde-magasin	»	»	»	»	»	»	1	1	365	2 15	784 75	
Sergent-clairon	1	»	»	»	»	»	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	5	»	»	»	»	»	»	5	1,095	1 15	1,259 25	
Sergent armurier	»	»	»	»	»	»	1	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	2	2	750	» 95	693 50	
Compagnies.												
Sergents-majors.	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 50	16,425 »	438,051 10
Premiers sergents	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 30	15,111 »	
Sergents fourriers	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 15	14,125 50	
Sergents	»	60	10	5	5	5	5	88	52,120	2 15	69,058 »	
Caporaux	»	120	16	8	8	8	8	168	61,520	» 95	58,254 »	
Clairons	»	36	4	2	2	2	2	48	17,520	» 85	14,892 »	
Soldats de 1 ^{re} classe	»	252	42	21	21	21	»	357	150,505	» 75	97,728 75	
— de 2 ^e classe	»	108	78	39	39	39	»	665	241,995	» 63	162,456 85	
											TOTAL . .	446,953 20

(354)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 1,212,068 50	22,214,900 "	50,447 "
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 57 chevaux X 365 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'. fr. 17,356 50		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 "		
			1,209,500 "	
		Logement et nourriture.		
15 (suite)	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,500		
		— 3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 3,875 "		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général. 2,500 "		
		2 directeurs dans les divisions territoriales 5,000 "		
e.		Commandants du génie dans les places 19,000 "		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 "		
		— 34,000 "		
		A REPORTER. fr. 22,484,400 "		50,447 "
		(1) École régimentaire et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,245,347	•	22,259,221 50	•	13,874 50	
1,269,500	•	1,269,500	•	»	
23,514,847	•	23,528,721 50	»	13,874 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. fr.	25,484,400 "	30,447 "	
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
	EFFECTIF.				
	74	Officiers de tous grades fr.	170,214 50		
	60	Commis aux écritures	84,600 "		
	760	Sous-officiers et soldats	362,970 60		
a.	894				
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	16,000 "		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 "		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500 "		
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	5,450 "		
			644,535 10		
		A DÉDUIRE :			
		Pour 2,560 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	2,560 "		
		Pour vacances et petites permissions	4,505 10		
			7,065 10		
		RESTE. fr.	637,500 "		
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs.	36,900 "		
c.		Frais d'administration	5,000 "		
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	600 "		
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500 "		
			680,500 "		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,164,900 "	30,447 "	
		<i>Récapitulation de l'effectif.</i>			
		ÉTATS-MAJORS.			
		Officiers.	Sous-officiers et employés	TOTAL.	
		Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.	
	ART. 12. — Infanterie	"	"	"	1,852 25,571 27,423
	" 13. — Cavalerie	"	"	"	360 5,680 6,040
	" 14. — Artillerie	63	76	139	502 7,860 8,362
	" 15. — Génie	54	106	220	87 1,300 1,477
	" 16. — Bataillon d'administration	"	"	"	74 820 894
		117	242	559	2,876 41,521 44,106

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° D'un état-major (Administration centrale) ;

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, savoir :

1^{re} section : Hôpitaux.
 2^e — Boulangeries.
 3^e — Boucheries.
 4^e — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAL.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100 »	
Officiers d'administrat ^{on}	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	17	3,000	51,000 »	
	de 2 ^e id.	»	5	5	5	18	2,500	45,000 »	
	de 3 ^e id.	»	5	5	5	19	2,200	41,800 »	
	de 4 ^e id.	»	5	5	5	19	1,800	34,200 »	
Totaux.	5	21	21	11	18	74			177,100 »
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.									885 50
Reste. fr.									176,214 50
Commis.									
Commis aux écritures.	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	50	1,450	43,500 »	
		10	9	»	6	50	1,350	40,500 »	
	de 2 ^e id.	19	18	1	11	60	Total fr.		84,000 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Salaire journalier.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulangeries.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAL.			par	par
									GRADE.	CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25
Id.	2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099 75
Id.	2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Tisanières.	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521 50
Id.	2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 »	29,565 »
Boulangeries.										
Sergents surveillants.		»	»	20	»	»	20	7,500	2 21	16,135 »
Brigadiers		»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	16,352 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »
Boucheries.										
Sergents surveillants.		»	»	»	12	»	12	4,580	2 21	9,679 80
Brigadiers		»	»	»	12	»	12	4,580	1 60	7,008 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272 »
Fourrages.										
Sergents surveillants.		»	»	»	»	20	20	7,500	2 21	16,135 »
Brigadiers		»	»	»	»	22	22	8,030	1 60	12,848 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	26,280 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	»	120	120	45,800	1 10	48,180 »
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier		2	»	»	»	»	2	730	» 82	»
Totaux. fr.										
		4	270	168	96	222	760	178,120		362,070 60

358²)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	25,514,847	25,528,721 50	"	13,874 50	
	680,500	680,500	"	"	
	24,195,347	24,209,221 50	"	13,874 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
17	a.	CHAPITRE V.			
		ACADÉMIE MILITAIRE.			
		École militaire.			
		État-major, corps enseignant et solde des élèves.			
		État-major et employés du service intérieur.			
		1 commandant.	fr. 5,000	°	
		1 commandant en second	1,000	°	
		2 examinateurs permanents.	6,000	°	
		1 instructeur	800	°	
		2 instructeurs adjoints	1,000	°	
		4 inspecteurs des études	6,000	°	
		1 secrétaire.	2,400	°	
		1 dessinateur	3,000	°	
		1 aumônier.	2,500	°	
		1 médecin	800	°	
		1 mécanicien	2,200	°	
		1 préparateur de chimie.	2,200	°	
		1 vaguemestre conservateur des bâtiments	500	°	
		1 garde conservateur du matériel	560	°	
		1 conservateur des modèles.	360	°	
		1 infirmier.	600	°	
		1 portier	1,425	°	
		7 hommes de peine	4,200	°	
		3 clairons	547 50		
		1 surveillant à l'école d'équitation.	400	°	
		2 brigadiers et 32 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour)	1,535	°	
			40,825 50		
		Corps enseignant.			
		8 professeurs militaires.	9,000	°	
		10 — civils	42,500	°	
		11 répétiteurs militaires.	9,000	°	
		3 — civils	2,125	°	
3 maîtres militaires	2,800	°			
3 — civils	8,500	°			
	75,925	°			
Solde des élèves.					
c.	Solde des élèves de l'École militaire.	133,200 50	268,600 °		
École de guerre.					
État-major et corps enseignant.					
d.	1 commandant.	1,500	°		
	1 commandant en second	1,000	°		
	2 professeurs civils	5,250	°		
	3 maîtres civils.	5,050	°		
	9 professeurs militaires	8,650	°		
	2 maîtres militaires	500	°		
	1 secrétaire.	600	°		
	20,550	°			
A REPORTER. fr.			268,600 °		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	268,600 *	*
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 *	
		Chauffage et éclairage	14,000 *	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 *	
		Indemnité aux travailleurs	755 *	
		Ménage des domestiques : 11 hommes, à 50 centimes par jour.	2,007 50	
a.		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 *	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 *	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	9,030 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique.	1,500 *	
		<u>34,900 *</u>		
18		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 *	42,800 *
		Chauffage et éclairage	2,600 *	*
		Indemnité aux travailleurs	450 *	
b.		Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 *	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 *</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	311,400 *	*

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	268,600 »	243,600 »	25,000 »	•	
	42,800 »	58,300 »	4,500 »	•	
	311,400 »	281,900 »	29,500 »	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VI.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		Personnel des établissements de l'artillerie.		
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,675 »	66,375 »	.
	b.	— — de la fonderie de canons 23,875 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 20,025 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir. 5,400 »		
		Matériel de l'artillerie.		
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'Etat 261,833 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 79,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
		Manufacture d'armes.		
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
20	d.	L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :		
		Achat de matériaux fr. 85,886 25		
		Salaire des ouvriers 258,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		524,686 23		
		A DEDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		504,686 23		
		Fonderie de canons.		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
		L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :		
e.		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Menues dépenses 1,850		
		93,339 79		
		A REPORTER. fr. 810,428 11	66,375 »	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 "	66,375 "			
66,375 "	66,375 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 810,428 11	66,375 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 60,451 80		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,016,180 »	»
		160,351 80		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,082,555 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	66,375 »	66,375 »	»	•	
r					
	1,016,180 »	1,016,180 »	•	•	
v					
	1,082,555 »	1,082,555 »	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
		Bâtiments militaires fr. 293,035 .		
	a.	Ouvrages de fortification 41,854 .		
		Ouvrages mixtes 17,545 .		
		352,452 .		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
		Bâtiments militaires fr. 606,125 .		
	b.	Ouvrages de fortification 187,565 .		
		Ouvrages mixtes 59,560 .		
		855,048 .	1,460,000 .	
	c.	Frais de surveillance générale 42,000 .		
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 .		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 .		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 40,000 .		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 12,500 .		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	1,460,000 .	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.							
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.								
				DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.
					A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.			
					Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	
				Alost	2,600	»	»	1,900	»	»	4,500
				Anvers (ville)	31,400	»	»	33,000	»	»	64,400
				Anvers (Tête de Fland.)	1,350	800	100	540	3,218	»	6,008
				Anvers (fortin de Ber- chem).	685	»	»	1,225	»	»	1,910
				Anvers (enceinte)	20,000	12,000	900	41,000	130,000	»	203,900
				Anvers (camp retran- ché)	10,500	7,000	500	172,800	25,000	17,800	233,600
				Anvers (camp retran- ché de la rive gauche).	200	50	250	»	»	»	500
				Anvers (Bas-Escaut)	3,600	3,900	7,000	9,000	6,000	20,000	49,500
				Arlon	1,170	»	178	»	»	»	1,348
				Ath	1,500	»	»	2,060	»	»	3,560
				Audenarde	4,200	»	»	4,500	»	»	8,500
				Beverloo	23,735	»	1,673	89,144	»	1,000	118,532
				Bouillon	937	»	177	1,738	»	»	2,852
				Brasschaet	3,800	»	405	16,400	»	»	20,605
				Bruges	7,675	»	25	8,200	»	»	12,900
				Bruxelles	29,082	»	»	27,456	»	»	56,538
				Charleroi	2,000	»	»	»	»	»	2,000
				Courtrai	750	»	»	3,730	»	»	4,480
				Diest (ville)	2,002	3,021	123	3,635	2,935	»	13,736
				— (citadelle)	1,500	460	358	1,375	830	»	4,303
				Gand	20,000	»	150	22,000	»	»	42,150
				Hasselt	4,860	»	270	3,435	»	»	8,565
				Huy	1,317	»	197	283	»	»	1,797
				Liege (ville)	15,060	»	1,120	20,178	»	»	36,358
				— (citadelle)	2,838	2,310	1,071	13,258	»	»	19,477
				— (Chartreuse)	2,162	2,053	740	1,005	»	»	5,960
				Lierre	4,206	65	30	4,137	»	»	8,458
				Louvain	7,345	»	»	16,746	»	»	24,091
				Malines	11,600	»	»	12,150	»	»	23,750
				Mariembourg	700	»	»	1,895	»	»	2,595
				Menin	1,410	»	»	9,100	»	»	10,510
				Mons	4,088	»	»	3,906	»	»	7,974
				Namur (ville)	14,740	»	700	2,052	»	»	17,492
				— (citadelle)	6,000	4,865	215	910	14,380	»	26,370
				Ostende	4,820	»	100	9,000	»	»	13,920
				Philippeville	1,400	»	100	5,642	»	»	7,142
				Saint-Bernard	2,900	»	40	15,138	»	»	17,978
				Saint-Nicolas	900	»	»	250	»	»	1,150
				Saint-Trond	558	»	195	232	»	»	985
				Termonde	4,700	3,350	250	15,600	5,000	760	29,640
				Tirlemont	3,850	»	»	9,264	»	»	13,114
				Tournai	11,888	»	488	8,006	»	»	20,382
				Vilvorde	8,395	»	210	5,035	»	»	13,640
				Ypres	9,000	»	»	12,400	»	»	21,400
					293,053	41,854	17,545	606,125	187,363	39,560	1,185,500
					382,482			833,048			
1,460,000	1,460,000										
1,460,000	1,460,000										

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		Pain.		
	a.	a) 14,190,785 rations de pain, à 16 centimes. fr. 2,270,525 60		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 101,225 60		
		RESTE. . . . fr. 2,169,300 »		
22		Viande.	5,419,600 »	
	b.	b) 14,175,577 rations, à 24 centimes. fr. 3,402,138 48		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 151,838 48		
		3,250,300 »		
		Fourrages en nature.		
	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c. fr. 1,910,318 75		
		1,514,385 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c. 1,665,823 50		
		3,042,640 c)	3,576,142 25	
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 46,142 25		
		RESTE. . . . fr. 3,530,000 »		
25		Charge temporaire.	3,530,000 »	4,818 »
	b.	Fourrages pour les chevaux de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :		
		12 chevaux à ration légère : 4,380 journées à fr. 1 10 c. fr. 4,818 »		
		A REPORTER. . . . fr.	8,940,600 »	4,818 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																	
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																		
				a) Décomposition de ces rations . . . <table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th></tr><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>44,000</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>42,400</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>29,800</td></tr><tr><td>Génie</td><td>3,100</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>400</td></tr><tr><td>119,700</td><td>650,500</td></tr><tr><td colspan="2">770,200</td></tr></table> <table><tr><td colspan="2">RESTE</td><td>14,190,788</td></tr></table>	JOURNÉES		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	Cavalerie	42,400	Artillerie	29,800	Génie	3,100	Bataillon d'administration	400	119,700	650,500	770,200		RESTE		14,190,788												
JOURNÉES																																					
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																				
Infanterie	44,000																																				
Cavalerie	42,400																																				
Artillerie	29,800																																				
Génie	3,100																																				
Bataillon d'administration	400																																				
119,700	650,500																																				
770,200																																					
RESTE		14,190,788																																			
5,410,600	5,410,600	"	"	b) Décomposition de ces rations . . . <table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th><th>Le 1/6 des journées des enfants de troupe.</th></tr><tr><th>de marche</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th><th></th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>44,000</td><td>408,700</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>42,400</td><td>93,300</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>29,800</td><td>123,900</td></tr><tr><td>Génie</td><td>3,100</td><td>22,300</td></tr><tr><td>Bataillon d'administ^{on} . . .</td><td>400</td><td>2,500</td></tr><tr><td>119,700</td><td>650,500</td><td>13,208</td></tr><tr><td colspan="2">650,500</td><td>13,208</td></tr><tr><td colspan="2">785,408</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">RESTE</td><td>14,178,577</td></tr></table>	JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.	de marche	d'hommes aux hôpitaux.		Infanterie	44,000	408,700	Cavalerie	42,400	93,300	Artillerie	29,800	123,900	Génie	3,100	22,300	Bataillon d'administ ^{on} . . .	400	2,500	119,700	650,500	13,208	650,500		13,208	785,408			RESTE		14,178,577
JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.																																			
de marche	d'hommes aux hôpitaux.																																				
Infanterie	44,000	408,700																																			
Cavalerie	42,400	93,300																																			
Artillerie	29,800	123,900																																			
Génie	3,100	22,300																																			
Bataillon d'administ ^{on} . . .	400	2,500																																			
119,700	650,500	13,208																																			
650,500		13,208																																			
785,408																																					
RESTE		14,178,577																																			
3,554,818	3,555,730 50	"	912 50	c) Décomposition de ces rations. <table><tr><th colspan="2">CHEVAUX</th><th colspan="2">RATIONS</th></tr><tr><th>de grosse cavalerie.</th><th>de cavalerie légère</th><th>fortes.</th><th>légères.</th></tr><tr><td>»</td><td>4,110</td><td>»</td><td>1,500,150</td></tr><tr><td>1,370</td><td>»</td><td>500,080</td><td>»</td></tr><tr><td>2,817</td><td>39</td><td>1,028,205</td><td>14,235</td></tr><tr><td>4,187</td><td>4,149</td><td>1,528,285</td><td>1,514,385</td></tr><tr><td colspan="2">8,336</td><td colspan="2">3,042,640</td></tr></table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère	fortes.	légères.	»	4,110	»	1,500,150	1,370	»	500,080	»	2,817	39	1,028,205	14,235	4,187	4,149	1,528,285	1,514,385	8,336		3,042,640						
CHEVAUX		RATIONS																																			
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère	fortes.	légères.																																		
»	4,110	»	1,500,150																																		
1,370	»	500,080	»																																		
2,817	39	1,028,205	14,235																																		
4,187	4,149	1,528,285	1,514,385																																		
8,336		3,042,640																																			
8,054,418	8,055,530 50	"	912 50																																		

94

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	8,949,600 •	4,818 •
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 9 août 1888.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 •		
		30,000 — à une — 15 — 450,000 •		
		474,000 •		
		<i>Fournitures appartenant aux communes.</i>		
	b.	b) 2,600,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 130,000 •		
4		<i>Fournitures appartenant à l'État.</i>		
	c.	c) 1,992,085 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 39,841 70	685,000 •	•
		<i>Dépenses diverses.</i>		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 3,158 30		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couettes de fer et de bois 36,000 •		
		39,158 30		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
25	"	Infanterie fr. 40,000 •		
		Cavalerie. 47,000 •		
		Artillerie. 12,000 •		
		Génie. 900 •		
		Bataillon d'administration 100 •		
		100,000 •	100,000 •	•
		A REPORTER. fr.	9,782,600 •	4,818 •

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																					
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																						
8,954,418	•	8,955,330 50	•	912 50	<table><tr><td colspan="2"></td><td>JOURNÉES.</td></tr><tr><td rowspan="5">a) Décomposition des journées d'occupation.</td><td>Infanterie fr.</td><td>9,333,415</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>2,073,200</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,868,900</td></tr><tr><td>Génie</td><td>507,350</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>178,120</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>14,960,985</td></tr><tr><td colspan="2">A déduire les journées de marche</td><td>119,700</td></tr><tr><td colspan="2">RESTE.</td><td>14,841,285</td></tr><tr><td colspan="3">31,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation 11,388,000 journées.</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="3">A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,138,800</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">RESTE. 10,249,200</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">b) Fournitures appartenant aux communes 2,600,000</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">c) — — à l'État 1,992,085</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">TOTAL ÉGAL.</td><td></td><td>14,841,285</td></tr></table>			JOURNÉES.	a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie fr.	9,333,415	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL.		14,960,985	A déduire les journées de marche		119,700	RESTE.		14,841,285	31,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation 11,388,000 journées.					A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,138,800			»		RESTE. 10,249,200			»		b) Fournitures appartenant aux communes 2,600,000			»		c) — — à l'État 1,992,085			»		TOTAL ÉGAL.				14,841,285
		JOURNÉES.																																																								
a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie fr.	9,333,415																																																								
	Cavalerie	2,073,200																																																								
	Artillerie	2,868,900																																																								
	Génie	507,350																																																								
	Bataillon d'administration	178,120																																																								
TOTAL.		14,960,985																																																								
A déduire les journées de marche		119,700																																																								
RESTE.		14,841,285																																																								
31,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation 11,388,000 journées.																																																										
A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,138,800			»																																																							
RESTE. 10,249,200			»																																																							
b) Fournitures appartenant aux communes 2,600,000			»																																																							
c) — — à l'État 1,992,085			»																																																							
TOTAL ÉGAL.				14,841,285																																																						
683,000	»	683,000	»	»																																																						
100,000	»	100,000	»	»																																																						
9,737,418	»	9,738,330 50	•	912 50																																																						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES,	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	9,752,000 »	4,818 »
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr 105,000 »	110,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc	65,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{12}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{12}$ pour l'artillerie.)		
		<i>Achat de chevaux</i>		
		484 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . fr. 401,720 »		
	a.	161 — de guides, à 950. . . 149,750 »		
		115 — de selle d'artillerie, à 950. . . 105,090 »		
		225 — de trait — , à 650. . . 146,250 »		
29		802,700 »	812,700 »	»
		983		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	10,838,390 »	4,818 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	9,737,418 .	9,758,550 50	.	912 50	
	110,000 .	100,000 .	10,000 .	.	
	65,000 .	65,000 .	.	.	
	118,000 .	118,000 .	.	.	
	812,700 .	812,700 .	.	.	
	10,843,208 .	10,854,120 50	10,000 .	912 50	
AUGMENTATION. . fr.			9,087 50		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEAU des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE IX.		
		TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.		
		Traitements de non-activité.		
		<i>1° Pour motifs de santé.</i>		
		1 Colonel à 6,375 . 6,375 »		
		7 Majors, à 4,125 . 28,875 »		
		16 Capitaines de 1 ^{re} classe, à 2,850 . 45,600 »		
		8 — de 2 ^e — , à 2,550 . 20,400 »		
		3 — de 3 ^e — , à 2,360 . 7,080 »		
		7 Lieutenants, à 1,800 . 12,600 »		
		5 Sous-lieutenants, à 1,575 . 7,875 »		
	47	TOTAL. 128,805 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments 644 02		
			128,160 98	
		<i>2° Par mesure d'ordre.</i>		
		2 Capitaines de 1 ^{re} classe, à 1,900 . 3,800 »		
a.	2	— de 2 ^e — , à 1,700 . 3,400 »		
	2	— de 3 ^e — , à 1,575 . 3,150 »		
	7	Lieutenants, à 1,200 . 8,400 »		
	2	Sous-lieutenants, à 1,050 . 2,100 »		
	15	TOTAL. 20,850 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments 104 25		
			20,745 75	158,700 »
		<i>3° Employés civils.</i>		
	5	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département 2,850 »		
	5			
	65			
		<i>Honoraires.</i>		
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure. 6,945 27		
		<i>Frais de représentation.</i>		
31		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale. 20,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr. 178,700 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
158,700 "		158,700 "	"	"	
20,000 "		30,000 "	"	10,000 "	
178,700 "		188,700 "	"	10,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		CHAPITRE X.			
		PENSIONS ET SECOURS.			
32	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 85,460 »			
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 7,000 »			
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 20,000 »			
			110,460 »		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »	110,460 »	540 »	
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	110,460 »	540 »	
		CHAPITRE XI.			
		DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget ; Achat de décorations militaires ; Secours à accorder éven- tuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre	14,980 »	»	
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	14,980 »	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL..			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
111,000 »		112,000 »	»	1,000 »	
111,000 »		112,000 »	»	1,000 »	
14,980 »		14,995 »	»	15 »	
14,980 »		14,993 »	»	13 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	330	Administration centrale	291,810	150,000 "
II.	332	États-majors.	1,416,000	" "
III.	340	Service de santé des hôpitaux	1,008,000	" "
IV.	342	Solde des troupes	24,164,900	50,447 "
V.	360	Académie militaire	511,400	" "
VI.	364	Établissements et matériel de l'artillerie	1,082,555	" "
VII.	368	Matériel du génie	1,460,000	" "
VIII.	370	Pain, viande, fourrages et autres allocations	10,838,390	4,818 "
IX.	376	Traitements divers et honoraires	178,700	" "
X.	378	Pensions et secours.	110,460	540 "
XI.	ib.	Dépenses imprévues	14,980	" "
TOTAUX			fr. 40,877,195	185,805 "

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	441,810	436,810	5,000	•	
	1,416,000	1,410,000	•	•	
	1,008,000	1,000,500	7,500	•	
	24,195,547	24,209,221 50	•	13,874 50	
	511,400	281,000	29,500	•	
	1,082,555	1,082,555	•	•	
	1,460,000	1,460,000	•	•	
	10,845,208	10,834,120 50	9,087 50	•	
	178,700	188,700	•	10,000	•
	111,000	112,000	•	1,000	•
	14,980	14,993	•	15	•
	41,065,000	41,036,800	51,087 50	24,887 50	
AUGMENTATION . . . fr.			26,200	•	

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1876 jusqu'au 31 décembre 1876.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours			
1876. 10 janvier.	Riga N.-J.	Portier à l'arsenal de construction.	54	54	5	9	Infirmités	1,160 *	611 *
15 mars.	Van Boom, G.	Chef de bureau.	72	45	5	16	Grand âge	4,858 *	3,258 *
30 octobre.	Van Ginderachter, J.-T.	Professeur émérite à l'école militaire.	65	36	1	26	Id.	7,000 *	5,000 *
TOTAL. fr.									8,840 *

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1876 jusqu'au 31 décembre 1876.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre	d'ins- cription					
101	92	Majois, A.-J.	18 février 1876.	Décès	981 *	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1876. — 156 pensions inscrites . . fr. 183,021 107 pensions éteintes . . . 101,825 49 — restent à servir. fr. 81,196
102	150	Allo, P.-R.-F.	2 mai 1876.	Id.	1,560 *	
103	146	Rossel, P.-J.	23 mai 1876.	Id.	175 *	
104	154	Pelgrims, J.-M.	16 juin 1876.	Id.	5,000 *	
105	119	Faivre, J.	16 juin id.	Id.	482 *	
106	116	Rigaux,	29 déc. 1874.	Id.	560 *	
107	154	Riga, N.-J.	14 octobre 1876.	Id.	611 *	
TOTAL. fr.					6,978 *	